



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Service Affaires Juridiques
Et Patrimoine

PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Vu les Articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conclusions de la Société Publique Locale d'Aménagement - La fabrique des quartiers Métropole Européenne de Lille dans le cadre du dispositif de recyclage de l'habitat vacant dégradé.

Considérant que les immeubles sont sans occupant à titre habituel et ne sont manifestement plus entretenus,

Je soussignée, **Doriane BECUE**, Maire de la commune de Tourcoing, me suis rendue le 31 octobre 2022 à 10 heures, au 137 et 143 rue Racine afin de constater l'état d'abandon manifeste de deux immeubles sis à ces adresses et cadastrés section AI n° 219 et 218.

Lors de cette visite, il a été constaté que lesdits immeubles sont affectés des désordres suivants :

Pour le 137 :

- Les briques de la souche de cheminée sont déjointoyées et la zinguerie de la toiture est dégradée
- Les menuiseries et volets sont dégradés et un vitrage est cassé
- Le chéneau est très dégradé et a provoqué une fissure en façade
- Un panneau métallique recouvre la façade commerciale
- L'enseigne commerciale est dégradée
- Descente d'eau sur la partie du pignon démontée

Pour le 143 :

- Des tuiles de rive sont manquantes
- La gouttière et le chéneau sont dégradés
- Les menuiseries sont dégradées

- La porte du garage est vétuste

Ce bien se trouve donc en état d'abandon manifeste.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

Pour le 137 :

- La souche de cheminée doit être rejointoyée et la zinguerie de la toiture doit être remplacée
- Les menuiseries et volets doivent être remplacés
- Le chéneau doit être remplacé et la fissure rebouchée
- Le panneau métallique doit être déposé et la façade commerciale restaurée
- L'enseigne commerciale doit être déposée.
- La descente d'eau sur la partie du pignon doit être restaurée

Pour le 143 :

- Les tuiles manquantes doivent être remplacées
- La gouttière et le chéneau doivent être restaurés
- Les menuiseries doivent être remplacées
- La porte du garage doit être remplacée ou restaurée

Le présent procès-verbal sera affiché à la mairie et sur les lieux concernés pendant trois mois. Il sera publié dans les deux journaux suivants : la Voix du Nord et Nord Eclair. Il sera également notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et autres intéressés connus. A défaut d'identification ou de domiciliation connue de ces personnes, la notification les concernant sera faite à la mairie.

A l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification et des mesures de publicité du présent procès-verbal, si les propriétaires n'ont pas mis fin à l'état d'abandon ou ne se sont pas engagés à effectuer les travaux propres à y mettre fin par convention signée avec le maire, il sera dressé procès-verbal définitif de constat d'abandon manifeste de la parcelle.

Le conseil municipal pourra alors décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Métropole Européenne de Lille, d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement, soit de la création de réserves foncières permettant la réalisation de telles opérations.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, et ai signé.

Fait à Tourcoing, le 3 novembre 2022,

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,

